



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014 et 2015 au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION PLUTÔT MODESTE

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est similaire à celle observée pour le secteur.

Près d'un quart des entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont tout autant formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.



Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés¹

			Ompl
Nombre d'entreprises	1 640	13 493	107 488
Effectif (ETP)	9 924	51 977	394 714

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	1,86 %	2,51 %	13,16 %	0,27 %	10,55 %	12,87 %	21,34 %	1,46 %
	0,96 %	1,36 %	12,52 %	0,77 %	3,99 %	5,47 %	15,99 %	2,25 %
Ompl	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation
Ppro : période de professionnalisation

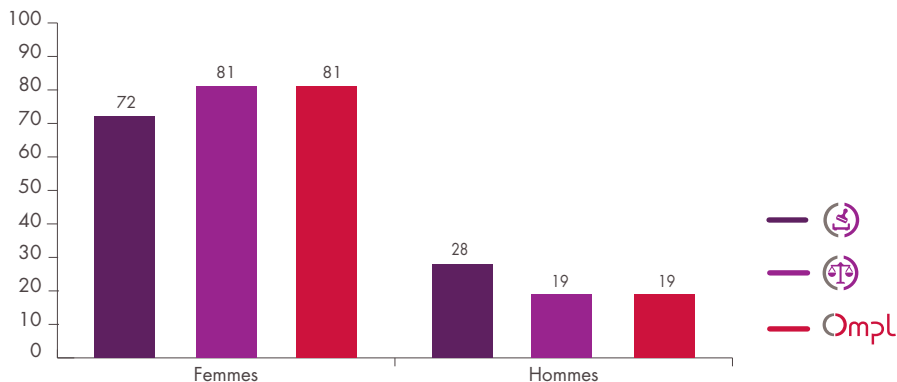


ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 72 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent au sein de la branche (70 %).

Répartition des stagiaires par genre (en %)

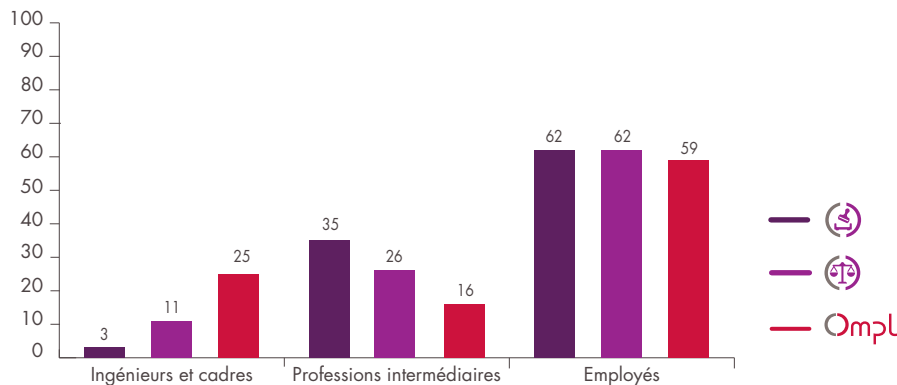


ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont sous représentés parmi les stagiaires (62 % des formés et 76 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un meilleur accès à la formation professionnelle.

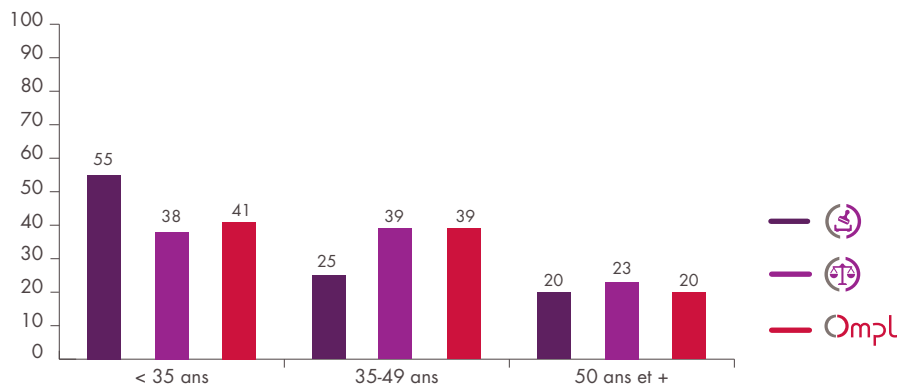
Répartition des stagiaires par catégorie sociale (en %)



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 55 % des formés contre 38 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (en %)





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 45 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 64 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 55 % des stagiaires contre 36 % des salariés.



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

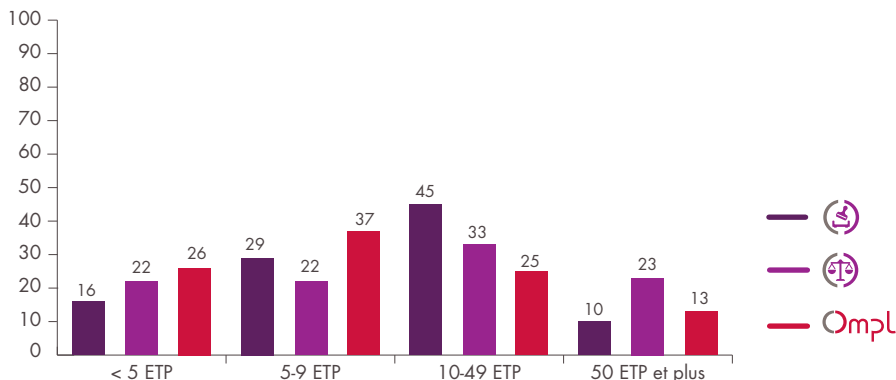
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 11 % des stagiaires contre 19 % des salariés.



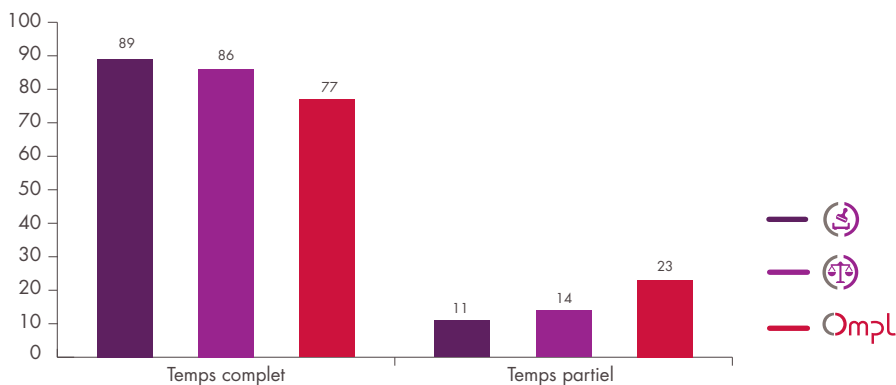
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la région Centre-Val de Loire (24 %) et le taux le plus bas est atteint pour les Pays de la Loire (5 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP (en %)



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail (en %)



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	2,81 %	2,46 %	9,06 %	0,26 %
Bourgogne-Franche-Comté	1,37 %	2,73 %	13,90 %	0 %
Bretagne	2,27 %	0,32 %	6,49 %	0,32 %
Centre-Val de Loire	1,85 %	0,69 %	23,09 %	0 %
Corse	1,05 %	2,11 %	10,53 %	0 %
Grand Est	2,30 %	1,64 %	10,93 %	0,33 %
Hauts-de-France	1,34 %	2,49 %	14,77 %	0 %
Île-de-France	1,73 %	3,60 %	14,34 %	0,37 %
Normandie	0,86 %	1,72 %	11,70 %	0 %
Nouvelle-Aquitaine	1,98 %	2,74 %	15,58 %	0,19 %
Occitanie	1,93 %	2,95 %	18,19 %	0,51 %
Pays de la Loire	1,86 %	1,63 %	5,12 %	0,23 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,75 %	2,58 %	10,64 %	0,50 %
Ensemble	1,86 %	2,51 %	13,16 %	0,27 %